

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 5 mai 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 1^{er} mai 2017 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, HUGUENOTTE Huguette.

Excusés: NICOLET Cédric.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 7 avril 2017.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 10/04/2017 – (Serge Monnet, Hubert Juste)

Le conseil communautaire valide l'adhésion de la CCLL à l'ASCOMADE (organisme de conseil et accompagnement en matière d'eau et assainissement).

Vote des budgets primitifs : Les budgets 2017 ont été établis pour permettre de financer toutes les décisions qui avaient été prises par les 3 communautés de communes avant la fusion. Il apparaît que cela nécessite de prendre dans les excédents des exercices antérieurs pour équilibrer les budgets, c'est pourquoi il est proposé d'augmenter la fiscalité intercommunale de 7,5 % pour éviter un déficit les années suivantes.

Le conseil adopte l'augmentation des taxes qui passent donc aux taux suivants :

Taxe d'habitation : 5,5 % / Taxe Foncière Bati : 4,7 % / Taxe Foncier non bati : 6,0 / CFE : 6,62 % / CFE Zone : 24,7 % et décide d'appliquer une intégration fiscale progressive pendant 3 ans (les écarts de taux initiaux entre les 3 communautés de communes avant la fusion seront progressivement ramené au taux moyen en 3 ans).

Le conseil communautaire adopte les budgets primitifs suivants :

Budget	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Général	7 595 872 €	7 745 872 €	13 832 181 €	13 832 181 €
Chaufferie bois	567 752 €	567 752 €	164 952 €	164 952 €
Développement éco.	64 706 €	64 706 €	21 602 €	21 602 €
Maison de santé	142 559 €	142 559 €	131 184 €	131 184 €
OM Amancey	443 745 €	450 324 €	92 502 €	92 502 €
OM Ormans	1 206 776 €	1 206 776 €	302 097 €	302 097 €
OM Quingey	1 056 500 €	1 112 500 €	116 244 €	116 244 €
SPANC	83 998 €	83 998 €	0 €	1 300 €
ZAE Lavans-Pessans	413 254 €	413 254 €	628 000 €	628 000 €

Le conseil autorise la signature d'une convention avec l'EMIPO (subvention de 101 000 €) et avec le TCVO (subvention de 5458 €)

Le conseil accorde une subvention de 20 000 € à la compagnie Ordinaire d'Exception (mutualisation du chapiteau à Amancey)

Commision économie : Le conseil valide la cession d'une parcelle de la ZAE de l'Hopital du Grosbois à M. Cyril JUNG

et d'une autre à la SCI GEM.

Commission tourisme : Nautiloue : le contrat de Maître nageur de Mme Reviglio est renouvelé pour un an. La restauration au camping est confiée par délégation de service public à Alexandre CHANUDET.

Services publics : Le conseil valide la mise à disposition des 10 Vélos à Assistance Electriques de la CCCQ aux hébergeurs touristiques

Gymnase de Quingey : Le conseil approuve un avenant de 31 815 € au marché de maîtrise d'oeuvre.

ÉLECTIONS – BUREAU DE VOTE

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h. Les assesseurs seront les suivants pour le 7 mai :

Heure	Assesseurs
8h - 10h30	Hubert JUSTE – Robert LAMY – Blandine CLERC
10h30 – 13h	Karine GRANDIDIER – Huguette HUGUENOTTE – Mathieu JUSTE
13h - 15h	Serge MONNET - Karine GRANDIDIER
15h - 17h	Cedric NICOLET – Elodie BOLE-RICHARD
17h - 19h	Serge MONNET – Hubert JUSTE - André WINNINGER

VENTE DE BOIS

Une seule proposition a été reçue pour la grume de noyer qui a été coupée dans la rue du repos.

Elle est attribuée à M. Samuel Passebois demeurant à Ornans, au prix de 65 €.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

PLU CLÉRON

La commune de Cléron a adressé à la commune d'Amondans son projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier n'appelle aucune remarque de la part du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal valide l'achat de fleurs à la vente organisée par l'association de parents d'élèves pour le fleurissement du village.

La commune organisera un apéritif à l'occasion de la fête des mères le 19 mai à 20h.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 2 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.